République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Délibération N° DE_084_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 11/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, EMMANUEL VERILHAC, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Philippe BRILLANT représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DANIEL GINIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération autorisant le maire à signer l'avenant au contrat MNT Augmentation du taux au 1er janvier 2026

Madame Le Maire explique au conseil municipal que la cotisation à la MNT pour le contrat de prévoyance augmente de 10% au 1er janvier 2026 et passe à 1.54%. Elle demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant au contrat.

Le conseil municipal,

- **AUTORISE** madame le maire à signer l'avenant au contrat

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

DANIEL GINIER
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDÈCHE)

Date de transmission de l'acte: 18/12/2025
Date de reception de l'AR: 18/12/2025

007-210701470-DE_084_2025-DE
AGEDI